

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

10 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 10 août 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Le conseiller monsieur Jean-Guy Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2015-08-98 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-08-99 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

2015-08-100 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 10 AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 juillet au 10 août 2015, pour un montant de 37,905.24 \$ et numérotés consécutivement de 2390 à 2418 pour les chèques de payes et de 2962 à 3007 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-08-101 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT – NIVELAGE DES
ROUTES SECONDAIRES # 4032 - 4033**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 4032 Route Jaco-Hugues – 1,648.05 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Chargement, transport et nivelage de gravier;
- Factures # 4033 Route Jaco-Hugues Sud, Route du Petit-Canada et Route du Ruisseau-à-la-Loutre – 2,621.43 \$
Description des travaux : Nivelage des routes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au surplus accumulé non affecté pour une somme de 3,898.60 \$ considérant qu'il n'y a plus de réserve pour ce poste.

ADOPTÉE

**2015-08-102 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT – TRAVAUX ROUTE
DU RUISSEAU-À-LA-LOUTRE - # 4015 - 4021**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 4015 Route du Ruisseau-à-la-Loutre – 14,459.84 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Refaire les fossés, gravier;
- Factures # 4021 Route du Ruisseau-à-la-Loutre – 8,826.98 \$
Description des travaux : Chargement, transport et nivelage de tuf.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au surplus accumulé non affecté pour une somme de 21,263.95 \$ considérant qu'il n'y a plus de réserve pour ce poste.

ADOPTÉE

**2015-08-103 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES DIVERSES POUR RÉPARATION DE LA DIGUE
HAVRE DE PÊCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 1510 Mini Excavation Matane –965.79 \$ incluant les taxes
Description des travaux : location de machinerie (Bobcat) ;
- Facture # 4018 Jasmin et Régis Imbeault – 895.09 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Vente et transport de pierre tamisée;
- Facture 0018458-0018385-0018296-0018306 – Station Service Turcotte et fils – 196.40 \$ incluant les taxes (essence pour Bobcat).

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu pour ces dépenses.

ADOPTÉE

**2015-08-104 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT
FACTURES DIVERSES POUR RÉPARATION RAMPE DE MISE À
L'EAU**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Factures # 676961 et 43 Benoît Carrier –709.97 \$ incluant les taxes
Description des travaux : location de machinerie pour dégager la rampe ;
- Facture # 4019 Jasmin et Régis Imbeault – 355.92 \$ incluant les taxes
Description des travaux : Vente et transport de pierre tamisée pour stabiliser le talus;
- Facture 0018103 – Station Service Turcotte et fils – 10.29 \$ incluant les taxes (huile à chaîne).

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté à la subvention du Pacte rural pour ce projet et l'autre partie au poste budgétaire prévu pour ces dépenses.

ADOPTÉE

**2015-08-105 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT ACHAT
D'UN VOYAGE D'ASPHALTE EN VRAC – BAUVAL TECH-MIX**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour l'achat d'un voyage d'asphalte froid en vrac (37 tonnes environ) de la compagnie Bauval-Tech-Mix au coût de 155.00 \$ plus taxes la tonne.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu pour cette dépense.

ADOPTÉE

2015-08-106 DÉPÔT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2015-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt du plan de Développement de la Municipalité pour 2015 à 2019.

QUE ledit Conseil assurera un suivi des réalisations à faire durant les années à venir.

ADOPTÉE

2015-08-107 DÉROGATION MINEURE – 115, RUE DU ROSAIRE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 20 juillet 2015, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par Madame Nathalie Desjardins ayant pour effet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 115, rue du Rosaire, cadastre 3 170 154, dans la zone 27 - R :

Nature de la demande :

Autoriser qu'une remise projetée de 2.44 mètres x 4.88 mètres soit implantée en cour arrière à 2.77 mètres de l'agrandissement en cours de la maison, mesurée en diagonale, au lieu de la distance minimale requise de 3.0 mètres.

D'autoriser aussi que cette même remise projetée soit à 2.0 mètres d'un abri-auto projeté d'être annexée à la résidence, au lieu de la distance minimale requise de 3.0 mètres.

Permettre l'installation d'une remise

Considérant qu'avis a été affiché sur le territoire de la municipalité aux deux endroits désignés par le Conseil le 9 juillet 2015 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la directrice générale a avisé à la séance tenante qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro 2015-15002 et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE

**2015-08-108 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT ACHAT
D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE ET ÉQUIPEMENTS – PIÈCES
D'AUTO G. CÔTÉ DE LES MÉCHINS**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour l'achat d'une débroussailleuse Husqvarna 545 FX avec guide de limage 7/32 , huile, pantalon, bretelle, garde et casque pour un total de 1,410.68 \$ incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2015-08-109 AUTORISATION DE PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DE RECYC-
QUÉBEC À LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de La Matanie d'avoir accès aux données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC fournies par les municipalités de la MRC en vue de compléter la révision de son PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE les données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC transmises par les municipalités permettent uniquement de calculer le montant de la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC sont confidentielles et ne peuvent être transmises à une tierce partie sans le consentement des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par une municipalité d'une résolution, votée à l'unanimité, demandant à RECYC-QUÉBEC de rendre accessibles à la MRC de La Matanie les données du portail nécessaires à l'élaboration du PGMR, pourra être considérée comme un consentement de sa part de transférer ses données à la MRC.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser RECYC-QUÉBEC à transmettre les données du portail GMR à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

**2015-08-110 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014.

QUE la directrice générale informe le Conseil des recommandations suivantes provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Action à effectuer :

- **Concernant les compteurs d'eau** : Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante, **l'installation de compteurs d'eau** dans les immeubles non résidentiels, les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels est requise **d'ici le 1^{er} septembre 2017**;
- **Concernant les programmes de recherche de fuites** : Étant donné que les objectifs de vos indicateurs de pertes d'eau potentielles (20% et 15 m³/d/km) pour votre réseau ne sont pas atteints, un programme de recherche de fuite de 100% est requis.

ADOPTÉE

2015-08-111 SOUTIEN AU PROJET DE COOPÉRATIVE DU MAGASIN GÉNÉRAL DE M. HENRI MARQUIS

Considérant que M. Henri Marquis, propriétaire du magasin général a informé la municipalité qu'il fermera définitivement son magasin le 31 décembre prochain;

Considérant que la Municipalité ne peut s'impliquer directement dans une coopérative, mais souhaite sensibiliser la population de Grosses-Roches sur ce dossier;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la conseillère Madame Pâquerette Coulombe de prévoir une date dans le prochain journal pour une rencontre avec la population afin discuter du dossier et de voir l'intérêt de la population pour former une coopérative pour l'acquisition du magasin et en faire la gestion.

ADOPTÉE

2015-08-112 DÉPÔT D'UN PROJET ESCALIER MUNICIPAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

- QUE le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches autorise la présentation du projet de « **Restauration de l'escalier municipal** » au

ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Grosses-Roches à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Grosses-Roches désigne madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

**2015-08-113 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT ACHAT
D'UNE POMPE SUBMERSIBLE SOLID MAX 5/6" 3600 GPH 110V
ET BOYAU – LOCATION D'OUTILS MATANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour l'achat d'une pompe submersible Solid Max 5/6" 3600 gph 110 V, boyau de renvoi et raccord pour un total de 598.68 \$ incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2015-08-114 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT ACHAT
D'UNE CLÉ À CHOCS**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement pour l'achat d'une clé à chocs pour permettre l'installation de madrier de bois sur les côtés de béton de la rampe de mise à l'eau.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit affecté au poste budgétaire prévu pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2015-08-115 AUTORISATION DE VENDRE ALUMINIUM DE SULFATE À LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de vendre le produit chimique (sulfate d'aluminium pour le traitement des eaux usées) considérant que la Municipalité utilisera plus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour une somme de 400.00 \$.

ADOPTÉE

2015-08-116 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 10.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire